

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2006 - Convocation du 21/06/2006
Compte rendu affiché le : 07/07/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. MEYER; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mle MILLET

Absents représentés : M. POINT (pouvoir à M. CHATUT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. GOSSET; Mme BERRA; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Ref: CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24

Objet : Travaux de terrassement : aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur l'Adjoint rappelle que des travaux de terrassement sont nécessaires en vue de la stabilisation de la falaise supérieure de l'ancienne carrière. Ces travaux vont permettre l'aménagement de l'aire prévue pour l'accueil des gens du voyage. Au vu du montant estimatif des travaux, un marché public a été lancé suivant la procédure prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel à concurrence a été diffusé suivant la législation en vigueur en matière de publicité.

Une Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 5 Juin 2006 afin d'examiner les offres reçues. Au vu des critères définis, la Commission d'ouverture des plis propose de retenir l'entreprise BOUHEY TP (Massieux) pour un montant de 57 647.20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,
- VU les propositions établies par la Commission d'ouverture des plis réunie le 5 Juin 2006,
- **ATTRIBUE le marché relatif aux «Travaux de terrassement en vue de la stabilisation de l'ancienne carrière» à l'entreprise BOUHEY TP (Massieux) pour un montant de 57 647.20 € T.T.C.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente décision,**
- **PRECISE que cette dépense est prévue au budget communal, opération 0087, article 2312.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 29 juin 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 06/07/2006
Publication ou affichage du 07/07/2006
Paul LAFFLY,
Maire.